

INNOVATIONS & TERRITOIRES

Transition écologique Le conseil en rénovation énergétique sur la voie de la simplification

POURQUOI ?

La baisse des émissions de gaz à effet de serre passe par la rénovation des bâtiments, mais les citoyens font face à la complexité des travaux et au dédale d'aides.

POUR QUI ?

Les propriétaires de logements qui nécessitent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sont concernés, ainsi que les copropriétés.

COMMENT ?

Les espaces conseil France Rénov, cofinancés par les collectivités, formulent des recommandations et assurent un accompagnement technique, neutre et gratuit.



AVANTAGE

Les espaces conseil France Rénov informent, conseillent et accompagnent les ménages tout au long du parcours complexe de la rénovation. Ils sont indispensables pour réussir la transition énergétique.



INCONVÉNIENT

Les structures souffrent de l'instabilité de leur financement et des changements consécutifs de noms et de dispositifs depuis vingt ans.

Mis en place début 2022, les espaces conseil France Rénov (ECFR) ne sont que le nouveau nom des espaces info énergie, créés au début des années 2000 par des associations militantes, soutenues par l'Agence de la transition écologique (Ademe). « Ces structures, via notre réseau, ont contribué à inscrire le service public de la performance énergétique de l'habitat [SPPEH] dans la loi en 2013 », rappelle Isabelle Gasquet, responsable de projets « efficacité énergétique » au Cler-Réseau pour la transition énergétique. Depuis lors, le SPPEH navigue dans un paysage mouvant, avec des financements et des dispositifs qui changent.

MANQUE DE LISIBILITÉ

Le dernier en date est le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (Sare). « La principale difficulté de cette marque était son manque de lisibilité pour le grand public et les acteurs économiques. D'où la création de la marque France Rénov », explique Alé Sall, directeur du programme France Rénov à l'Agence nationale de l'habitat (Anah), qui coanime le réseau du SPPEH depuis 2022.

« Nous avons changé plusieurs fois de nom, mais le dernier est compréhensible par tout le monde », assure Nadia Kaminsky, codirectrice de l'association Energies solidaires, qui porte l'ECFR de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (73 communes, 427 900 hab., Yvelines). Mais les ECFR, qui assurent l'information, le conseil et l'accompagnement, neutre et gratuit, des ménages, ne sont pas à une mutation près.

D'abord, ils ont de nouvelles missions. Ainsi, à la rénovation éner-

Surjus, responsable « habitat » à la communauté d'agglomération du Grand Narbonne (37 communes, 132 200 hab.), dont la maison de l'habitat porte l'ECFR.

CRAINTE SUR LES FINANCEMENTS

Autre nouveauté : Mon accompagnateur Rénov (MAR), un tiers digne de confiance, devient obligatoire pour les travaux d'ampleur. « Nous faisons la même chose depuis vingt ans », note Nadia Kaminsky. Le déploiement de ces MAR est justifié par la volonté du gouver-



E. BELONDADE

« Les évolutions des dispositifs [...] engendrent des difficultés pour les conseillers, car ils doivent faire preuve d'une grande adaptabilité. »

Stéphanie Surjus, responsable « habitat » à la communauté d'agglomération du Grand Narbonne

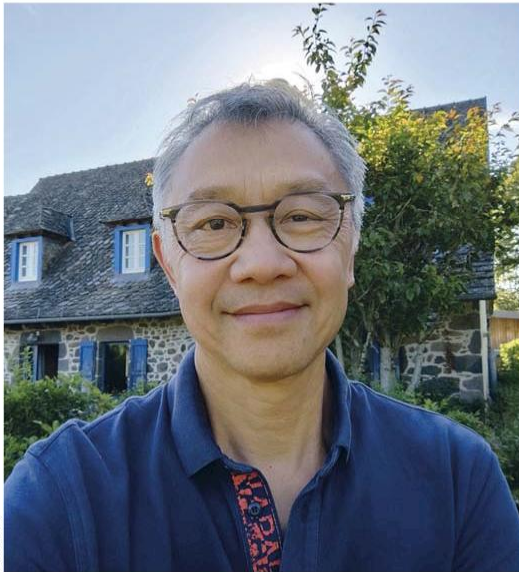
gétique se sont ajoutés l'adaptation du logement au vieillissement, le traitement de l'habitat dégradé et indigne, et les copropriétés.

« Ces évolutions perpétuelles des dispositifs d'aides et des critères d'éligibilité engendrent des difficultés pour les conseillers, car ils doivent faire preuve d'une grande adaptabilité », témoigne Stéphanie

nement de massifier la rénovation de l'habitat. « La procédure d'agrément doit valider les compétences techniques et l'indépendance du MAR, qui va nous permettre de baisser le risque de fraude », précise Alé Sall. Et d'admettre qu'un autre risque surgisse : « Voir des acteurs qui s'engouffrent dans le marché de l'accompagnement. »

INNOVATIONS & TERRITOIRES

Cantal 144 200 hab.



M.-A. L. M. T.

MARC-ANTOINE LE MINH TRIET, chef de projet « énergie, équipement et mobilité »

Des permanences dans seize communes et un accueil téléphonique en place

Le seul espace conseil France Rénov (ECFR) du territoire se situe à Aurillac et il est rattaché au conseil départemental. Son budget de fonctionnement, 350 000 euros annuels, est cofinancé par l'Etat, le département et la communauté de communes lorsqu'elle est concernée. De son côté, la région a cessé de le financer. « Pour nous, ce retrait n'est pas lourd de conséquence. En revanche, pour les associations, cette subvention est essentielle. La compensation par l'Etat a donc ramené un peu de sérénité », explique Marc-Antoine Le Minh Triet, chef de projet « énergie, équipement et mobilité » au conseil départemental. Les trois conseillers et les deux agents de l'ECFR assurent l'accueil téléphonique et tiennent des permanences dans seize communes. Ils essaient de faire évoluer le projet des ménages vers une rénovation ambitieuse.

« Les appartements du territoire datent des années 1960-1970 et sont devenus également des passoires thermiques. Nous avons donc de nombreuses interventions dans les copropriétés, ce qui est paradoxal pour un département rural. Nous avons une incertitude sur le niveau des financements de l'Agence nationale de l'habitat [Anah] pour 2025. L'organisation aussi va changer. Avant, nous avions deux conventions – l'une pour l'ECFR et l'autre dédiée aux opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat. Il n'y en aura plus qu'une seule et un nouveau pacte territorial. Comment tout cela va-t-il s'articuler et être mis en œuvre ? Nous sommes inquiets. »

Contact

Marc-Antoine Le Minh Triet, MALe-Minh-Triet@cantal.fr

Cependant, les craintes des ECFR portent surtout sur leur modèle économique. Après le retrait de l'Ademe et quelques années d'errements, le Sare est venu apporter une certaine stabilité à travers une contractualisation de trois ans avec les régions (2021-2023), établissant un cofinancement 50-50 entre l'Etat (à travers les certificats d'économies d'énergie) et les collectivités de tout échelon – les régions, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et, parfois, les départements.

En 2023, l'Etat a souhaité prolonger d'un an ces contractualisations. Le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez, a saisi l'occasion pour annoncer qu'il se retirait et supprimait les 3 millions d'euros d'aides

prévus pour l'année 2024. « Cela nous a mis en difficulté. Nous avons fait le tour: collectivités, EPCI, département, syndicat mixte... tous ont répondu présent. L'Anah a comblé une partie », confie Michaëlle Rabiller, responsable « accompagnement habitat individuel » à l'association Asder, qui porte l'ECFR du département de la Savoie. Et d'ajouter: « Nous avons besoin d'un service stable et structuré dans son financement. »

SYSTÈME HARMONISÉ

Selon Isabelle Gasquet, le problème réside dans le fait qu'une partie du financement du SPPEH dépend de la volonté politique des élus locaux. « Est-ce qu'ils vont s'impliquer en 2025 ? Il n'y a aucune garantie », regrette-t-elle. Car en 2025, le système va à nouveau chan-

ger. C'est l'Anah qui assurera les financements côté Etat, en modifiant encore une fois le dispositif et en le renommant – le SPPEH deviendra « service public France Rénov » (SPFR).

« Nous effectuons un tour de France pour échanger avec les collectivités sur les financements, la gouvernance, les modalités de contractualisation. Il y aura des éléments de sécurisation financière pour soutenir la montée en charge. Les nouveaux pactes territoriaux que nous proposons intègrent France Rénov et les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat. L'objectif étant d'avoir un système harmonisé et simplifié », explique Alé Sall. Mais les craintes des acteurs, notamment sur l'implication des collectivités, ne sont pas dissipées. ● Rouja Lazarova

577

espaces conseil France Rénov

étaient en place au 1^{er} janvier 2024.

Le gouvernement

souhaite en implanter

un dans chaque EPCI.

Et d'ici à la fin 2024,

4 000 à 5 000 Mon

accompagnateur Rénov

(MAR) devraient être

opérationnels, un

objectif atteignable

selon l'Agence nationale

de l'habitat.

Source: Anah.